

adopté

le 13 décembre 1977

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'Accord général, ensemble quatre Annexes, entre le Gouvernement français et le Gouvernement portugais concernant l'utilisation par la France de certaines facilités dans les îles Açores, signé à Lisbonne le 24 février 1977.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 42 et 123 (1977-1978).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord général, ensemble quatre Annexes, entre le Gouvernement français et le Gouvernement portugais, concernant l'utilisation par la France de certaines facilités dans les îles Açores, signé à Lisbonne le 24 février 1977, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 13 décembre 1977.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir les documents annexés au n° 42 (1977-1978), Sénat.